

Paris, le 16 février 2021
à 17 heures 45

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 15 FEVRIER 2021

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société ADOMOS s'est réunie, le 15 février 2021 à 14 heures au 243 boulevard Saint-Germain, 75007 Paris, 2^{ème} étage sous la présidence de Monsieur Yoan AREKONAMAND, Président du Conseil d'administration.

Dans le contexte de l'épidémie de Coronavirus (Covid-19), et en raison des mesures prises par le Gouvernement pour lutter contre la propagation de ce virus, notamment l'Ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 modifiée et prorogée par l'Ordonnance n°2020-1497 du 2 décembre 2020, l'assemblée s'est tenue hors la présence physique des actionnaires.

Les actionnaires ont pu suivre l'assemblée en direct grâce à un lien streaming présent sur le site internet de la Société (<http://www.adomos.com/>). La rediffusion de cette assemblée est également disponible à l'adresse internet suivante : <https://www.youtube.com/watch?v=Y2QSoaDj1zA&feature=youtu.be>

Il est également rappelé que sur requête de la société ADOMOS, le Président du Tribunal de Commerce de Paris a désigné, par ordonnance du 29 décembre 2020 et ordonnance rectificative du 18 janvier 2021, la SCP THEVENOT-PARTNERS en la personne de Maître Christophe THEVENOT, en qualité de mandataire *ad hoc* pour représenter les actionnaires défaillants lors de l'assemblée générale extraordinaire, étant précisé que les droits de vote attachés aux actions des actionnaires défaillants ont dû être exercés par le mandataire *ad hoc* dans un sens conforme à l'intérêt social, à raison de deux tiers de votes positifs et un tiers de votes négatifs, afin de rendre « neutre », en termes de majorité qualifiée, la participation du mandataire *ad hoc* aux délibérations.

A cette date, le nombre total d'actions de la Société s'élevait à 30 201 931 pour 32 413 259 droits de vote.

Lors de cette assemblée générale extraordinaire, il a été constaté par CACEIS, établissement assurant le service titres, que sur un nombre total de 30 201 931 actions, soit 32 413 259 droits de vote :

- Des actionnaires détenant 5,870 % du capital social (représentant 1 772 818 actions et 3 545 636 droits de vote) ont donné pouvoir au Président,
- Des actionnaires détenant 0,050 % du capital social (représentant 14 962 actions et 15 751 droits de vote) ont voté par correspondance,

Soit un total de 5,919 % du capital social, représentant 1 787 780 actions et 3 561 387 droits de vote.

En conséquence, Maître Christophe THEVENOT, mandataire *ad hoc*, a voté pour 28 414 151 actions, soit 28 851 872 voix, représentant 94,081 % d'actionnaires défaillants.

Conformément à l'Ordonnance du Président du Tribunal de Commerce de Paris du 18 janvier 2021, les 28 851 872 droits de vote attachés aux 28 414 151 actions des actionnaires défaillants ont été exercés par le mandataire *ad hoc* à raison de :

- 19 234 581, soit deux tiers de votes positifs en faveur des résolutions présentées,
- 9 617 291, soit un tiers de votes négatifs contre les résolutions présentées.

Résultats des votes en assemblée générale extraordinaire

Après délibération, toutes les résolutions de l'assemblée générale extraordinaire ont été adoptées selon le détail ci-après :

| | Pour | Contre | Abstention |
|--|---------|---------|------------|
| Septième résolution (Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital (i) soit par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société (ou au capital des sociétés dont la société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital) (ii) soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres) | 70,285% | 29,715% | 0% |
| Huitième résolution (Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission, sans droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès au capital de la Société ou au capital des sociétés dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital). | 70,285% | 29,715% | 0% |
| Neuvième résolution (Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le montant des émissions décidées en application des septième et huitième résolutions en cas de demandes excédentaires) | 70,285% | 29,715% | 0% |
| Dixième résolution (Délégation au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des titres financiers et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à une quotité du capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes conformément à l'article L.225-138 du Code de commerce) | 70,285% | 29,715% | 0% |
| Onzième résolution (Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de décider d'augmenter le capital social de la Société par émission d'actions ordinaires, de valeurs mobilières et/ou titres financiers donnant accès au capital par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier avec suppression du droit préférentiel de souscription) | 70,285% | 29,715% | 0% |
| Douzième résolution (Autorisation au Conseil d'administration d'augmenter en numéraire le capital social par création d'actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés ayant adhéré à un plan d'épargne entreprise) | 70,285% | 29,715% | 0% |
| Treizième résolution (Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à créer au profit des salariés de la Société ou des mandataires sociaux ou de certaines catégories d'entre eux) | 70,285% | 29,715% | 0% |
| Quatorzième résolution (Autorisation à donner au Conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés de la Société ou de certaines catégories d'entre eux) | 70,285% | 29,715% | 0% |
| Quinzième résolution (Pouvoirs) | 70,296% | 29,704% | 0% |

ADOMOS remercie l'ensemble des actionnaires de la confiance témoignée à cette occasion.

Calendrier Financier

- 31 mars 2021 au plus tard : publication des résultats annuels 2020 consolidés et audités
- 30 avril 2021 au plus tard : mise en ligne des comptes consolidés et audités.

ADOMOS (ALADO, code ISIN FR0013247244), est un acteur majeur de l'épargne immobilière à destination du particulier.



La société est éligible au PEA-PME

Contacts : www.adomos.com/infofi.

Relations Investisseurs et Actionnaires : ADOMOS : 01 58 36 45 00, contact@adomos.com

Relations Presse : CAPVALUE, 01 80 81 50 00, info@capvalue.fr